

Annexe C – Grilles de spécifications

NOTES PRÉLIMINAIRES

Usages autorisés

Les usages autorisés font référence à la classification des usages apparaissant à l'annexe B du Règlement de zonage.

Tous les usages non autorisés explicitement, par groupe d'usages ou par usage spécifique, dans une grille de spécifications sont interdits.

L'indication d'un usage spécifique autorisé ne vaut que pour cet usage et n'inclut pas les autres usages compris dans le même groupe d'usages.

La section 5 du Règlement de zonage précise l'étendue et les conditions d'exercice des droits acquis concernant les usages dérogatoires.

Implantation et construction des bâtiments

Les dispositions applicables aux normes d'implantation et de construction des bâtiments sont incluses dans le Règlement de zonage.

Les dispositions relatives aux bâtiments secondaires s'appliquent aux usages résidentiels.

Préséance des dispositions

L'ensemble des dispositions du Règlement de zonage s'appliquent dans chacune des zones. Les dispositions contenues aux grilles de spécifications ont toutefois préséance sur les autres dispositions du Règlement de zonage.

PAE

L'obligation de produire un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) n'est présentée qu'à titre indicatif pour faciliter l'application de la réglementation et la compréhension des requérants de permis.

La lettre X indique que cette disposition s'applique.

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 101	DOMINANTE: Récréative
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs	B - C- D- F- I	G-7416	
Publique	B - C - E - I		
Industrie			
Ressources	A – B - D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière *	5/20m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	10 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière *	0,6/20 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	20 m en bordure de la rivière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 102	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G -7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B*** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière *	5/20m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	10 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière *	0,6/20 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	20 m en bordure de la rivière
**	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 103	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A – F		
Publique	B – C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 104	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G -7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 15 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 105	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F – 2, G - 7416	
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - B - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 106	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G – 7416	
Publique	B – C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 15 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 107	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G – 7416	
Publique	B – C		
Industrie	A		
Ressources	A – B*** - C - D - E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière *	5/20m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière *	0,6/20 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	20 m en bordure de la rivière
**	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 108	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière *	5/20m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière *	0,6/20 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	20 m en bordure de la rivière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 109	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G – 7416	
Publique	B – C		
Industrie	A		
Ressources	A – B*** – C – D – E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière *	5/20m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière *	0,6/20 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	20 m en bordure de la rivière
**	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 15 ha
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 110	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F-2, G-7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A- B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 15 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 111	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A- B - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 112	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs		F-2, G-7416	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B* - C - D - E - F		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 113	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F-2, G - 7416	
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - B - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 114	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2	
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A – B*** - D - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
X			

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9/12m*
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9/12m*
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	9 mètres pour les usages résidentiels et 12 mètres pour les usages non résidentiels
**	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 115	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2	
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - B - C - D - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
X			

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9/12m*
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9/12m*
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	9 mètres pour les usages résidentiels et 12 mètres pour les usages non résidentiels
**	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 116	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2	
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - B - C - D - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
X			

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9/12m*
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9/12m*
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	9 mètres pour les usages résidentiels et 12 mètres pour les usages non résidentiels
**	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 117	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 118	DOMINANTE: Récréative
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 1, F - 2	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A - B - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 119	DOMINANTE: Agricole dynamique
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - B - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 120	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 120-1	DOMINANTE: Agroforestière
------------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A	E - 2, E - 3	
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.1 Résidences dans les zones à dominante agricole et agroforestière
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 121	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 122	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A – B** - D - E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 123	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs			
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B* - C - D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	-
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 124	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs			
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - D - E - F - G*		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf G-1
**	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 125	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs			
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B* - C - D - E - F		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	-
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 126	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A – B** - D - E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 127	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A - B*** - C - D - E - G*		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf G-1
**	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 128	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs		G-7416	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B* - C - D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	-
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 129	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A- B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 130	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	B-1, B-3, B-4, C-7511, C-7515, C-7520, G-7416, G-7513, G-7518	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 131	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B*** - C - D - E - F - G*		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages **	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf G-1
**	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 132	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A – B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 133	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A – B* - D - E - F		
Habitation	A***		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	15 m
Marge de recul avant maximum	200 m
Marge de recul arrière	25 m
Marge de recul latérale (un côté)	25 m
Marge de recul latérale (autre côté)	25 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages**	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2
**	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10ha
***	Autorisé seulement en bordure et en façade du chemin du Lac-Bélisle et de la Terrasse Bélisle

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 134	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs			
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B* - C - D - E - H		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	-
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 135	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	F - 2, G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A – B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 136	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	50 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 137	DOMINANTE: Récréative
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs	B - C - D - E - F - G - H		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	-
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	6 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 138	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs		G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A – B* - C - D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	-
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	6 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 139	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs	B- C- D- F	G-7416, G-7513	
Publique	B - C - I		
Industrie			
Ressources	A – B** - D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière *	5/20m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	10 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière *	0,6/20 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	20 m en bordure de la rivière
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 201	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 202	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 203	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 204	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	D-7517	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 205	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 206	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs		G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A – B* - C - D - E - F		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 207	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 208	DOMINANTE: Résidentielle rurale
----------------------------	--

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 209	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 210	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 211	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs		G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	A - B* - D - E - F		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 212	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C - I		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	2,5 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 213	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 214	DOMINANTE: Publique (réserve)
----------------------------	--------------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs			
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	6 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	8 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	
2011-04-26	Modifications - Réserve et PAE

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 215	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A - C		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 216	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 217	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	9 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 218	DOMINANTE: Publique
----------------------------	----------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs	E - F		
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	6 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 219	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	6 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (1 bâtiment)	100m ²
Superficie maximum (tous)	5 m
Hauteur maximum	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 220	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 221	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	7,5 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	7,5 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 222	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A- B - C - D - E - F - G		
Publique	B - C - I		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 223	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B – C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 223-1	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
------------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B—C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	4
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
— Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
— Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	8 m
Nombre d'étages maximum	2
— Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

2010-03-25	Suppression de la zone 223-1

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 224	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 225	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6m
Distance des lignes latérales	0,6m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 226	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A - B - C - D - E - F - G		
Publique	B - C - I		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	4
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	8 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	☐ 6
Apparence extérieure bâtiments	☐ 9
Cours	☐ 10
Clôtures, haies et murets	☐ 11
Entreposage et étalage extérieur	☐ 12
Piscine	☐ 13
Enseignes et affichage	☐ 14
Stationnement, déchargement	☐ 15
Const. et usages temporaires	☐ 16
Normes rel. à certains usages	☐ 17
Usages contraignants	☐ 18
Installations d'élevage	☐ 19
Glissement de terrain	☐ 20
Milieu riverain	☐ 21
Zone à risque d'inondation	☐ 22
Autres règlements applicables	
PAE	✗

Notes	
2010-03-25	Suppression de la zone 223-1

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 227	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B* - C	D- 5212, 5220, 5252, 5270, 5399, 6241, 6375, 6611, 6612, 6613, 6622, 6623, 6629, 6641, 6642, 6645, 6646, 8291 G- 5532, 5533, G-2	
Récréation-loisirs	A - D		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E - G - H		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 228	DOMINANTE: Publique
----------------------------	----------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A - E - F		
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 229	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G - 7416	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources	A - B** - C - D - E - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		X	Entreposage extérieur autorisé
			X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1.5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 10 ha
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 230	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 231	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - B* - D - F		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 301	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 302	DOMINANTE: Commerciale (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A	D - 6376, E - 1, E - 5395, E - 6372	
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	
2010-03-25	Modifications - Réserve, PAE, Usages B et C enlevés catégorie habitation

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 303	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A- B - C - D - E - F - G		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 304	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 305	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 306	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G-7416	
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C - I		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	2,5 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 307	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C - H		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	40 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 308	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A - C		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	3
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 309	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 310	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A- B** - C- D- F- G- H- J		
Récréation-loisirs	A - B - D - E* - G		
Publique	B		
Industrie	A - B		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	6
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	E sauf 7233
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 311	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 312	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 313	DOMINANTE: Publique
----------------------------	----------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs	E - F		
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	50%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	1,5 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	6 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 314	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G-7416	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 314-1	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
------------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A	G-7416i	
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 315	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A- B** - C- D- F- G- H- J		
Récréation-loisirs	A - B - D - E* - G		
Publique	B		
Industrie	A - B		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	6
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	E sauf 7233
**	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 316	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 317	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 318	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie		A - 1	
Ressources		D - 1	
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 319	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie		A - 1	
Ressources		D - 1	
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 320	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m ²
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 321	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A- B***- C- D- F- G- H- J		
Récréation-loisirs	A - B - D – E** - G		
Publique	B		
Industrie	A - B	C-2120	
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	6
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9/12m*
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	5 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9/12m*
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	9 mètres pour les usages résidentiels et 12 mètres pour les usages non résidentiels
**	E sauf 7233
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 322	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A- B***- C- D- F- G- H- J		
Récréation-loisirs	A - B - D - E** - G		
Publique	B		
Industrie	A - B - C - D		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	6
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9/12m*
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	5 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9/12m*
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	9 mètres pour les usages résidentiels et 12 mètres pour les usages non résidentiels
**	E sauf 7233
***	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 323	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 324	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Tous les bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 325	DOMINANTE: Forestière
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources	A - D - E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 326	DOMINANTE: Forestière
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources	A - D - E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 327	DOMINANTE: Forestière
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources	A - D - E		
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 328	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie		A - 1	
Ressources		D - 1	
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 329	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 330	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 331	DOMINANTE: Industrielle
----------------------------	--------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	D* - I - K		
Récréation-loisirs			
Publique	B		
Industrie	B - C - D**		
Ressources		G-1	
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	50 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	9 m
Marge de recul latérale (un côté)	3 m
Marge de recul latérale (autre côté)	3 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	3 m
Distance des lignes latérales	3 m
Superficie maximum (tous)	25 %
Hauteur maximum	10 m
Nombre maximum de bâtiments	-

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	D sauf les usages de vente au détail
**	D sauf 3620, 3650, 3670, 3680, 3694, 3699, 3711, 3790, 3821, 3829, 3882, 3883, 3893 et 3899.

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 332	DOMINANTE: Forestière
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie			
Ressources	A - D - E		
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 333	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	15 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	75 m ²
Façade minimum	9 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	15 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 334	DOMINANTE: Conservation
----------------------------	--------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs			
Publique	I		
Industrie			
Ressources			
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	
Distance de la ligne arrière	
Distance des lignes latérales	
Superficie maximum (tous)	
Hauteur maximum	
Nombre maximum de bâtiments	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 351	DOMINANTE: Récréative
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B* - C - H		
Récréation-loisirs	A - B- C- D- E- F- G- I		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	D - E		
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	-
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 352	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	15 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	90 m ²
Façade minimum	9 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	15 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 353	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 354	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B* - C	D- 5212, 5220, 5252, 5270, 5399, 6241, 6375, 6611, 6612, 6613, 6622, 6623, 6629, 6641, 6642, 6645, 6646, 8291 G- 5532, 5533, G-2	
Récréation-loisirs	A - D		
Publique	B		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C - D - E - G- H		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 355	DOMINANTE: Récréative
----------------------------	------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B* - C - H		
Récréation-loisirs	A - B- C- D- E- F- G- I		
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources	D - E		
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	-
Distance minimum entre bâtiments	1,5
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 356	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B* - C		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 357	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 358	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
2010-03-25	Modifications - Réserve et PAE
2011-04-26	Modifications - Ajout des groupes B et C au groupe d'usage «Habitation» et 2 logements

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 359	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B* - C		
Récréation-loisirs	A - B - D		
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C - E - F - G		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	6
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 360	DOMINANTE: Publique
----------------------------	----------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs	E - F		
Publique	A - B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	12 m
Nombre d'étages maximum	3
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	-
Distance de la ligne arrière	-
Distance des lignes latérales	-
Superficie maximum (tous)	-
Hauteur maximum	-
Nombre maximum de bâtiments	-

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 361	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 362	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services			
Récréation-loisirs			
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources	D - E		
Habitation			
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	X

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	10 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	-
Distance de la ligne arrière	-
Distance des lignes latérales	-
Superficie maximum (tous)	-
Hauteur maximum	-
Nombre maximum de bâtiments	-

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 363	DOMINANTE: Agroforestière
----------------------------	----------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)	X	Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages *	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Art. 17.2 Résidences dans certaines zones à dominante agroforestière : 5 ha

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 381	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 382	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 383	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 384	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 385	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 386	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C - I		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	2,5 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 387	DOMINANTE: Commerciale
----------------------------	-------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A – B*		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	
*	Sauf B-2

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 388	DOMINANTE: Résidentielle
----------------------------	---------------------------------

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A - B - F	D - 3	
Publique	B - C		
Industrie	A		
Ressources			
Habitation	A - B - C		
Usages mixtes autorisés	X	Nombre maximum de logements	2
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	25%
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	-
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	

Notes	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

NUMÉRO DE ZONE: 389	DOMINANTE: Résidentielle (réserve)
----------------------------	---

USAGES AUTORISÉS (Section 4)			
Catégorie d'usage	Groupes autorisés	Usages spécifiques autorisés	
Commerce-services	A		
Récréation-loisirs	A		
Publique	B - C		
Industrie			
Ressources			
Habitation	A		
Usages mixtes autorisés		Nombre maximum de logements	1
Zone agricole (CPTAQ)		Entreposage extérieur autorisé	

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS (Sections 7-8)	
Tous les bâtiments	
Coefficient d'occupation au sol-max	30 %
Distance minimum entre bâtiments	1,5 m
Bâtiment principal	
Marge de recul avant minimum	9 m
Marge de recul avant maximum	
Marge de recul arrière	3 m
Marge de recul latérale (un côté)	2 m
Marge de recul latérale (autre côté)	2 m
Superficie minimum	60 m ²
Façade minimum	7 m
Hauteur minimum	4 m
Hauteur maximum	9 m
Nombre d'étages maximum	2
Bâtiments secondaires résidentiels	
Distance de la ligne avant	9 m
Distance de la ligne arrière	0,6 m
Distance des lignes latérales	0,6 m
Superficie maximum (tous)	100m ²
Hauteur maximum	5 m
Nombre maximum de bâtiments	2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Section
Aménagement des terrains	<input type="checkbox"/> 6
Apparence extérieure bâtiments	<input type="checkbox"/> 9
Cours	<input type="checkbox"/> 10
Clôtures, haies et murets	<input type="checkbox"/> 11
Entreposage et étalage extérieur	<input type="checkbox"/> 12
Piscine	<input type="checkbox"/> 13
Enseignes et affichage	<input type="checkbox"/> 14
Stationnement, déchargement	<input type="checkbox"/> 15
Const. et usages temporaires	<input type="checkbox"/> 16
Normes rel. à certains usages	<input type="checkbox"/> 17
Usages contraignants	<input type="checkbox"/> 18
Installations d'élevage	<input type="checkbox"/> 19
Glissement de terrain	<input type="checkbox"/> 20
Milieu riverain	<input type="checkbox"/> 21
Zone à risque d'inondation	<input type="checkbox"/> 22
Autres règlements applicables	
PAE	X

Notes	